

ACHAT DE TERRAIN -- N° 808 --

Le Maire expose à l'assemblée que M. Aimé Jean CACHEUX demeurant à DOMBASLE, 45 Bis rue Gabriel Péri, a offert de vendre à la Ville de LUDRES le terrain cadastré Section Z n° 1 lieudit Chaudeau, d'une contenance de 17 a 40 ca au prix de 9,00 Frs (neuf francs) le m<sup>2</sup>, soit le prix principal de 15660 Frs (quinze mille six cent soixante francs).

Cette acquisition est nécessaire pour constituer des réserves foncières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- la parcelle définie ci-dessus sera acquise par la Ville de LUDRES au prix proposé.
- le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cet achat et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maître GUIOT, Notaire à ST NICOLAS DE PORT.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1975 article 210.
- de solliciter de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.